



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 8 décembre 2016 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date d'envoi des convocations : *2 décembre 2016*

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Hélène **DEGREEF**, Guy **DEGREEF**, Gontrand **DELASSUS**, Frédéric **FAUCHARD**, Gaëtan **HOCHART**, Anne **LAURENT**, Christophe **REGEON**, Régis **SIROT**, Isabelle **KESTEMAN**, Gilles **THOMAS**

Étaient excusés :

Maïlys **CHABRUN**, Timothy **KING**
Patricia **RAVAILLAULT** a donné pouvoir à Régis **SIROT**

.....

▷ Ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 9 novembre 2016

Administration :

- Redevances Télécoms 2016
- Augmentation du temps de travail d'un agent
- Bons vacances CPA de Lathus
- Remboursement GROUPAMA
- SOREGIES – Autorisation de signature de la Convention Mécénat
- Convention de travaux du SIMER
- Convention de formation professionnelle – SDIS86
- Convention d'engagement avec l'ATD pour la salle des fêtes
- Délégué SIVOS

Urbanisme :

- Réserve foncière dont extension du cimetière
- Projet d'aménagement des places

Questions diverses :

Début de la séance 20 h 00.

Est nommé secrétaire de séance : Gontrand DELASSUS

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Administration

Redevances Télécoms 2016

Le maire donne lecture des tarifs 2016 relatif aux redevances et droits de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public.

- Artère aérienne ⇒ **51,74 € / km**
- Artère en sous-sol ⇒ **38,81 € / km**
- Emprise au sol ⇒ **25,87 € / m²**

Il convient d'appliquer les tarifs suscités en 2016.

Une redevance de **2.325,77 €** sera demandée à France Télécom.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Augmentation du temps de travail d'un agent

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal Gouëx-Quéaux-Persac a enregistré de nouvelles inscriptions. Ce sont donc plus de 130 élèves inscrits à la rentrée scolaire de 2016 dont 82 enfants sur le site de Persac.

L'agent en charge de la restauration scolaire assure environ 90 repas par jour en comptant les adultes présents sur Persac au lieu de 60 repas l'année scolaire dernière. Face à cette évolution des effectifs, deux services ont été instaurés. Cet agent voit donc sa charge de travail augmenter.

De plus, il effectue régulièrement des heures complémentaires afin de gérer les commandes d'alimentation et de produits sanitaires.

Pour les besoins du service et avec l'accord de l'agent, la commune souhaite augmenter son temps de travail qui passerait de 31,85h hebdomadaires annualisées à 35h hebdomadaires annualisées.

Au vu de l'avis favorable du comité technique en date du 29 septembre 2016, le maire propose d'augmenter le temps de travail de l'agent technique chargé de la cantine scolaire à 35 heures à compter du 1^{er} janvier 2017.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Bon vacances CPA de Lathus

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2009, une convention de partenariat avait été signée entre le Centre de Plein Air de Lathus et la C.C.L. pour faciliter l'accès des enfants du territoire aux camps organisés pendant les vacances.

Le partenariat se faisait sous forme de bons-vacances délivrés par les communes, chaque enfant pouvant disposer d'un bon-vacances pour participer à un camp, d'une durée maximum d'une semaine.

Le bon-vacances pour 2016 était d'une valeur de 80€, financé à hauteur de 50% par la CCL et de 50% par la commune de résidence de l'enfant. Lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé d'augmenter la valeur des bons à hauteur de **100€**, avec la même répartition.

Le Maire propose au Conseil Municipal de porter la part communale à **50€** par bon pour l'année 2017.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Remboursement GROUPAMA

Le Maire présente au Conseil Municipal un chèque de remboursement de GROUPAMA d'un montant de 2.759,74 € relatif à une remise de trop perçu suite au changement de date anniversaire des contrats d'assurance survenu après appel d'offre en marché public dont GROUPAMA est de nouveau attributaire.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

SOREGIES – Autorisation de signature de la Convention Mécénat

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de SOREGIES une proposition de Convention de Mécénat.

Cette convention vise à déterminer les conditions de l'opération de mécénat à l'initiative de la SOREGIES, au bénéfice de la commune de Persac, qui a pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année 2016.

Cette convention s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 N° 2003-709 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, et de l'article 238bis du Code Général des Impôts.

Après avoir procédé à la lecture de la convention, le Maire demande au Conseil l'autorisation de la signer.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Convention de travaux du SIMER

La Commune souhaite entreprendre des travaux de mise en séparatif de son réseau d'assainissement pour ne pas saturer la station d'épuration. Le SIMER a été sollicité pour assister la Commune dans la réalisation des études et des travaux qui en découleront.

Le maire présente la convention de travaux établie par le SIMER ainsi que le détail estimatif.

Cette convention concerne le recensement des réseaux d'assainissement (unitaires, eaux usées, eaux pluviales) du bourg représentant un linéaire de 6,6 km de voies. Elle vise à établir un repérage exhaustif des différents réseaux (conduite principale) au moyen d'un repérage physique et le cas échéant d'un relevé topographique.

La mission d'Etude-diagnostic comprend :

- Visite de terrain permettant le relevé par repérage sur le fond de plan cadastral des regards de visite, mesure de leur profondeur et relevé du sens d'écoulement
- Lever topographique ponctuel dans les zones où le schéma n'apparaît pas clairement
- Report sur fond de plan cadastral
- Livraison de 2 plans papier + 1 fichier informatique PDF

Le coût estimatif de l'étude de recensement des réseaux d'assainissement s'élève à 1.950,00 € HT soit un TTC de 2.340,00 € TTC.

La présente convention prend effet à compter de sa notification à la collectivité et s'achève à réception de l'étude.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Le maire précise que la compétence « assainissement » sera reprise par la Communauté de Communes Vienne Gartempe au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Convention de formation professionnelle – SDIS86

Isabelle Kesteman propose de signer une convention établie avec le SDIS86 afin de faire participer une partie du personnel scolaire à la session intitulée « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 ».

La nature de cette action de formation est basée sur l'acquisition, l'entretien et le perfectionnement des connaissances. Le coût de la formation s'élève à 60 € par agent.

Pour cette année, il a été décidé de regrouper tout le personnel périscolaire demandeur de cette formation. Cette journée complète se tiendra au Centre de Secours de Lussac-les-Châteaux.

Il a été décidé en réunion de proposer cette formation à l'ensemble du personnel de la commune et de s'assurer que les recyclages éventuels soient réalisés également.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Convention d'engagement avec l'ATD

La commune souhaite engager une rénovation globale de la salle des fêtes (y compris thermique et acoustique) et son extension afin d'offrir un meilleur confort aux utilisateurs, la moderniser et éventuellement augmenter sa capacité d'accueil. Afin de concrétiser ce projet, elle a fait appel à l'Agence Technique Départementale (maître d'œuvre) selon une procédure d'accord cadre.

Guy DEGREEF présente la convention d'engagement établie entre la commune et l'Agence Technique Départementale. Elle comprend les missions suivantes amenant à la préparation des pièces du marché de travaux avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Ce contrat a pour objet de définir les modalités d'exécution et de rémunération de la mission confiée par le Maître de l'Ouvrage au prestataire de service.

La somme globale et forfaitaire de la prestation s'élève à 7.440 € TTC, soit 20 jours d'étude à 372 euros TTC la journée.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Délégué SIVOS

Madame Isabelle KESTEMAN informe qu'elle a présenté sa démission de ses fonctions d'élue municipale à Madame la Préfète le 8 décembre 2016. De ce fait, elle ne sera plus déléguée et présidente du Comité du SIVOS. Afin d'acter cette démission et de désigner par anticipation son successeur, il convient d'attendre la réponse de Madame la Préfète. Sont pressentis en conseil municipal :

- Hélène DEGREEF, Titulaire
- Régis SIROT, Titulaire
- Gontrand DELASSUS, Suppléant

Les membres du conseil municipal remercient Isabelle KESTEMAN pour son engagement pour la commune ces 9 dernières années.

Projet d'aménagement des places

Le groupe de travail issu de la commission « grands projets », scindée en 3 sous-groupes de travail, demande l'intervention d'étudiants afin d'éclairer les projets. Un premier contact avec l'Ecole d'Arts Appliqués de Poitiers propose une intervention, durant le premier trimestre 2017, d'étudiants en deuxième année, guidés d'une architecte. Une participation de 500 € serait à verser à l'association de l'école.

Par la suite, un stagiaire pourrait être détaché durant deux mois et rémunéré.

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux peut aussi dépêcher un stagiaire « master » pour une durée de 2 à 4 mois rémunéré selon les règles en vigueur.

Après concertation, le conseil donne son accord de principe pour l'accueil de stagiaires dans le cadre de ce projet et autorise le maire à signer les conventions avec les écoles.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Commun à l'ensemble des solutions à l'étude, l'arrachage de la haie de lauriers autour de la place de la Résistance est décidé afin d'anticiper le projet d'aménagement des places.

QUESTIONS DIVERSES

Réserve foncière dont extension du cimetière

Lors de la dernière séance de conseil, il a été évoqué que la famille DUVERGER était disposée à vendre plus de parcelles que prévu autour du cimetière. Cette acquisition, d'une superficie totale de 12.852 m², permettra de constituer une réserve foncière pour l'extension du cimetière et une urbanisation probable. La plupart de ces parcelles sont constructibles et préemptées.

Le maire propose une offre à **2,70 € HT** le mètre carré et demande l'avis de principe du conseil pour entamer la négociation.

Les membres du conseil sont favorables à l'offre proposée par le maire mais sollicitent, en amont, une décision écrite de vente de l'ensemble des parcelles par la famille.

Réserve foncière Rue de la Mothe

Deux parcelles situées « rue de la Mothe », appartenant à Madame Odile RANGER sont actuellement en friche. Le maire lui a fait part de son intention d'acquérir ces terrains idéalement situés au cœur du centre bourg et dans le périmètre du droit de préemption sur le document d'urbanisme.

Les membres du conseil sont favorables à cette acquisition mais demandent une proposition écrite de prix de vente par la famille.

Tour de Table

**Régis SIROT*

Rappelle que les réponses aux questions du tour de table seront données en réunion ad hoc le **jeudi 5 janvier 2017 à 20h00**.

A été convoqué par Madame la Préfète pour assister au debriefing, conformément à la concertation publique relative à l'opération de la déviation de la RN147 à Lussac-les-Châteaux. Les retours sont positifs et les démarches administratives peuvent être poursuivies pour un démarrage des travaux en 2020.

**Guy DEGREEF*

Où en sont les travaux prévus pour la réfection du pont de la Grenaudière ?

Serge BEGOIN répond que des devis sont en cours.

**Hélène DEGREEF*

Afin de répondre à la demande éventuelle de regroupement des 2 sites scolaires de Persac, l'acquisition de la maison qui jouxte la cantine semble nécessaire, que faut-il faire pour avancer dans les démarches d'une éventuellement acquisition ?

**Frédéric FAUCHARD*

Trouve que les travaux des vestiaires du stade n'avancent pas assez vite malgré les moyens mis en oeuvre.

**Jean-Luc COIFFARD*

Qu'en est-il de l'implantation du panneau d'information dynamique ?

Gontrand DELASSUS informe que les travaux d'installation sont en cours. Le panneau, implanté face à la salles des fêtes, sera opérationnel début janvier 2017.

Régis SIROT rappelle aux élus l'invitation à partager un moment de convivialité avec le personnel autour d'un repas au restaurant « le Trèfle » le samedi 17 décembre.

Fin de la séance 22h45